



AG du 22 juin 2022

à 19h30 à l'Auberge de la Croix d'Or à Posat

L'AG débute à 19h35.

1. Salutations

Le président salue tous les membres qui ont pu faire le déplacement ce soir.

Sont excusés : Jean-Paul Fasana et Rose Marie Evéquoze Fasana, Geneviève et Raphaël Waldis, Georges Rhally, Jérémie Bard, Léo Bulliard. Fabien Benz.

Les membres absents sont excusés d'office puisqu'il n'y avait pas de convocation à l'assemblée mais bien une invitation.

Les consommations, ce soir, comme chaque année, seront à charge des participants.

2. Prière

3. Approbation du procès-verbal de l'AG de l'année 2019

Le procès-verbal de l'AG du 23 août 2021 est disponible sur le site internet, il se situe aussi dans le classeur que nous avons ici et que nous mettons à disposition de ceux qui veulent le lire.

Est-ce que quelqu'un a une modification à apporter ? Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que le PV soit validé ?

Le PV est validé à l'unanimité.



4. Rapport du président

2021-2022

Nous avons eu la chance d'inaugurer la chapelle de Montban le jour de la Fête-Dieu, le 16 juin 2022. La fête était magnifique. Les travaux de la chapelle de Montban se sont avérés spectaculaires, surtout suite à la découverte et à la remise à jour de peintures murales d'époque. Les couleurs du retable ont aussi été restaurées, et le résultat des travaux est au-dessus de nos espérances.

L'association a financé la restauration du retable de la chapelle de Montban, pour un montant de CHF 80'000.- qui a été versé à la paroisse de Farvagny. En fin de période, il reste dans les caisses de notre association plus de CHF 34'000 pour entreprendre de nouveaux projets.

Avec la rénovation de la chapelle, c'est une page qui se tourne : celle de la rénovation, qui clos une première étape de notre association.

5. Rapport de la caissière

La trésorerie de l'association enregistre un déficit de CHF 61'498.67, pour l'année 2021-2022. Nous avons en compte CHF 34'428.39 au 31 mai 2022.

Ce déficit est dû au versement de CHF 80'000.- à la paroisse de Farvagny pour la restauration du retable. Les montants « entrés » cette année, en diminution par rapport aux deux années précédentes, sont de CHF 18'501.-

Comme les travaux avaient commencé, beaucoup ont jugé à juste titre que notre mission première arrivait à terme, d'où la diminution de nos revenus.

Comptablement, nous avons aussi bouclé notre compte « Vente de vin » et cessé de vendre du vin. Nous n'avons pratiquement plus vendu de bougies depuis le début des travaux. Deux sources de revenus sont donc « éteintes ».

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificatrices lisent le rapport.

Les comptes sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

7. Décharge et élection du comité et des vérificateurs

L'assemblée décharge les membres du comité pour les années précédentes.

Après cette étape, 3 membres de notre comité ont décidé de terminer leur mandat auprès de l'association : Il s'agit de Bernard Python, Jérémie Bard et Léo Bulliard.

Nous prenons rapidement le temps de lire leurs courriers de démission.



Je tiens quant à moi à les remercier de manière particulière pour leur investissement durant toutes ces années. Le résultat parle de lui-même, et leur travail a porté des fruits qui seront visibles durant des années, et peut-être même des siècles.

Election du nouveau comité : Nous étions auparavant officiellement 7 personnes au comité : Bernard Python, Léo Bulliard, Concetta di Cicco, Jérémie Bard, Mme Adeline Ducrest, Véronique et Alexandre Julmy. Nous avons reçu 3 démissions, celles de Bernard Python, Léo Bulliard, et Jérémie Bard.

Nous avons demandé à Mme Christiane Bovet si elle accepterait de rejoindre notre comité, et elle a accepté. Mme Bovet est vérificatrice des comptes depuis de nombreuses années.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le nouveau comité de 5 personnes est élu à l'unanimité.

Nous cherchons un vérificateur des comptes. Y a-t-il une personne qui se dévouerait en acceptant cette tâche ? Il faut compter environ 1 heure de temps sur l'année. M. Clément Barras accepte généreusement.

Les deux vérificateurs, M. Clément Barras et Mme Rachel Benz sont élus par l'assemblée.

8. Objectif 2022-2023

Notre comité souhaite à présent démarrer une nouvelle étape, qui implique notamment un changement de statuts. Les statuts actuels ne permettent en effet pas de faire autre chose que de procéder à la restauration et à la conservation du bâtiment. Cela étant chose faite, nous pouvons nous demander, à juste titre « Qu'aurions-nous à faire qui ne serait ni de la restauration, ni de la conservation ? ».

Nous avons plusieurs propositions :

- Nous proposons d'acheter des bougeoirs avec un filtre à particules pour pouvoir réduire les impacts des bougies sur les murs et les toiles.
- Nous proposons de faire réaliser un audio-guide comprenant un fichier audio en ligne en 3 volets :
 - o Le cantique à Notre-Dame de Montban, interprété par le chœur-mixte paroissial de Farvagny
 - o Une partie « visite guidée » orientée patrimoine, avec les interventions de M. James, conservateur de la chapelle, M. Yvan Andrey, historien spécialiste de la chapelle (article dans la revue patrimoine fribourgeois)
 - o Une partie « conte », avec l'histoire de la chapelle, racontée par une conteuse, et destinés à un public très large (6-99 ans)
- Nous proposons de faire faire un kit destiné aux classes, comprenant des illustrations pour les enfants à colorier, et des questions par tranches d'âge. Les classes alentours passent souvent près de la chapelle, et la mise à disposition d'un contenu spécifiquement destiné aux enfants pourrait leur suggérer de s'y intéresser (outil pédagogique).



- Nous proposons de faire réaliser un panneau explicatif avec une histoire courte et un QR code relié à l'audio-guide.
- Nous proposons de refaire un logo pour l'association, et de refaire notre site internet. Nous changerions l'orientation. Plutôt que de mettre le focus sur la récolte de fonds, nous mettrions l'accent sur la chapelle à proprement parler.
- Notre comité a d'ores et déjà réalisé une page Wikipedia pour la chapelle de Montban, et nous tâcherons de la compléter.
- Nous avons d'autres projets, comme la plantation d'un chêne, près de la chapelle, pour en rappeler l'histoire, ou la mise à disposition d'un espace pour attacher les chiens.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle période qui s'annonce et nous espérons que l'assemblée acceptera de modifier les statuts, afin que nous puissions réaliser, tout du moins une partie des projets que je viens de mentionner.

Le projet de valorisation de la chapelle s'inscrit dans une volonté communale de valorisation du patrimoine communal. Nous pensons que la chapelle pourrait être le premier bâtiment historique de la commune à bénéficier d'une telle infrastructure.

La récolte de fonds n'était plus une nécessité de 1^{er} ordre, nous proposons de réduire les cotisations à CHF 20.-/an pour les membres individuels et CHF 25.-/an pour les couples. Cela couvre les frais de timbres, l'encre, et les projets futurs.

Pour ces motifs, je vous recommande d'accepter la modification des statuts au point suivant, ainsi que le projet d'audio-guide, et le lancement de notre concept de communication pour la suite.

Merci pour votre attention.

9. Modification des statuts et modification de la cotisation

Nous proposons de ne pas relire l'entier des statuts, mais uniquement la modification proposée.

ARTICLE 3

L'association des Amis de la chapelle de Montban poursuit le/les but(s) suivants(s):

- Récolter des finances destinées à la restauration de la chapelle de Montban
- Récolter des finances destinées à la conservation de la chapelle de Montban
- Valoriser la chapelle en tant que lieu historique et de recueillement (proposition soumise au vote le 22.06.2022)

Les statuts sont validés.

Les statuts sont signés.



Suite à une discussion ouverte entre les membres de l'associations présents à l'Assemblée, le montant de la cotisation leur paraît correct en l'état et l'assemblée générale décide de maintenir les cotisations à leur niveau actuel, et ne valide donc pas la proposition du président.

10. Etat des finances, relativement aux projets cités

Les projets ci-dessous dépassent vraisemblablement le capital actuellement à disposition dans les caisses. Les estimations ne sont pas encore établies. Le comité est chargé de débiter la mise en œuvre des projets de mise en valeur de la chapelle ci-dessous :

Descriptif
Bougeoirs avec filtres
Enregistrement de l'audio-guide
Nouveau logo
Illustrations / coloriage / matériel pédagogique
Rétributions chœur mixte / M. James / M. Andrey / M. Francesca Santillo
Rétribution conteuse
Mise en place du QR et d'une interface smartphone en webmobile avec lecteur audio (avec graphisme)
Complétion de la page Wikipedia / travail de publication des archives.
Graphisme du nouveau site
Intégration du nouveau site
Panneau devant la chapelle
Total

Fin de l'AG à 20h10.

Posat, le 22 juin 2022

Alexandre Julmy, Président

Concetta di Cicco, Secrétaire